

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BRUEBACH
DE LA SEANCE DU 07 OCTOBRE 2021

Sous la Présidence de Monsieur Gilles SCHILLINGER, Maire,

Présents : Mme Brigitte OSTERTAG - M. Christophe SIX - Mme Caroline MULLER - M. Daniel BING, Adjoint - Mme Corinne HAJOSI - M. Aurélien MEROT - Mme Sabrina REISS - M. Benoît RINGENBACH - Mme Priscille BAKAJ - M. Jean-Baptiste IDCZAK - Mme Aurélie LHOMMÉ - M. Luc RIEFFEL - Mme Brigitte ESTERMANN

Absents excusés et non représentés :

Absent non excusé : /

Ont donné procuration : M. Jean-Marc JUND à Mme Brigitte ESTERMANN

Est nommée secrétaire de séance : Mme Catherine MAURER

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 02 septembre 2021
2. Finances
 - 2.1. Adhésion à la plateforme « Alsace Marchés Publics »
 - 2.2. Motion relative à la DGF Dérogatoire
 - 2.3. Convention de participation financière au Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés (RASED)
3. Fête de Noël des Seniors
4. Travaux
 - 4.1. Aire de jeux - rue de Rixheim
 - 4.2. Terrain Multisport et aire de jeux - rue de Landser
5. Service Eau & Assainissement
 - 5.1. Remplacement de l'appareil de chloration
 - 5.2. Liaison Eschentzwiller/Bruebach : Etude de sol
6. Divers
 - 6.1. Informations et communications

1. Approbation du procès-verbal du 02 septembre 2021

Le procès-verbal du 02 septembre 2021, expédié à tous les membres, ne soulevant aucune objection est approuvé à l'unanimité des membres présents et est signé séance tenante.

2. Finances

2.1. Adhésion à la plateforme « Alsace Marchés Publics »

Soucieux de moderniser leurs achats publics et de faciliter l'accès des entreprises à la commande publique, la Région Alsace, les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, la ville

et la Communauté urbaine de Strasbourg, la ville de Mulhouse et Mulhouse Alsace agglomération ont créé la plateforme mutualisée et dématérialisée « Alsace Marchés Publics » (alsacemarchespublics.eu) dédiée à la passation des marchés publics. Cette plateforme est opérationnelle depuis le 1^{er} octobre 2012 pour l'ensemble de ces entités.

A compter du second semestre 2013, la plateforme a été ouverte gratuitement, par délibérations concordantes des membres fondateurs, à de nouvelles collectivités (communes, intercommunalités d'Alsace). Celle-ci est désormais utilisée par plus de 16 000 entreprises et 480 structures alsaciennes.

La Collectivité européenne d'Alsace assure la coordination du groupement de commandes depuis le 1^{er} janvier 2021. L'adhésion se fait par approbation d'une convention qui prendra fin à l'échéance du marché en cours avec la société qui héberge et maintient la plateforme. Une charte d'utilisation définit les règles d'utilisation de la plateforme ainsi que les différentes responsabilités de l'ensemble des utilisateurs.

Le **Conseil Municipal**, à l'unanimité, après avoir délibéré,

- **approuve** la convention d'adhésion à la plateforme « Alsace Marchés Publics » figurant en annexe,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer la charte d'utilisation.

2.2. Motion relative à la DGF Dérogatoire

Madame Caroline MULLER, Adjointe aux finances, propose aux conseillers municipaux d'adopter la motion d'Association des Maires Ruraux de France (A.M.R.F.), à savoir

Autonomie de la commune Non à la DGF Dérogatoire

Alors que les élus locaux dénoncent depuis de nombreuses années une Dotation globale de fonctionnement (DGF) inéquitable, et réclament sa révision, une note d'information des préfets aux maires présente l'expérimentation d'une formule de répartition dérogatoire de la DGF, contraire aux attentes des maires ruraux. Celle-ci permettrait de verser à l'EPCI les montants de DGF reçu par les communes.

Ainsi, nous passerions d'une répartition technique de droit commun à une répartition politique aux mains des exécutifs des intercommunalités. Une tutelle de plus sur les communes qui ne passera pas !

Nous refusons que les dotations communales soient à la main des EPCI.

Nous le réaffirmons, les intercommunalités ne sont pas des collectivités territoriales.

Territorialiser des enveloppes, c'est réduire la liberté d'agir du Conseil municipal et l'autonomie de la commune.

Depuis plusieurs décennies, les critères de répartitions de la DGF s'accumulent, se chevauchent et s'entrecroisent au point de rendre incompréhensibles les montants perçus par les communes d'une année sur l'autre et d'une commune à l'autre.

Il serait bon que la DGF réponde à de nouveaux critères afin qu'elle ne glisse pas aux mains d'un jeu politique intercommunal. Les enjeux républicains de l'égalité territoriale et de traitement des collectivités territoriales en dépendent directement.

Enfin, par cette tentative, l'Etat se décharge sur les collectivités territoriales et les EPCI, affaiblit au passage l'autonomie des communes et leur demande de compenser sa volonté de faire des économies en réduisant les effectifs de la DGFIP et des DDFIP.

L'AMRF demande au Parlement de supprimer ces dispositions.

Elle appelle l'ensemble des maires ruraux à ne pas se laisser tenter par cette dérogation, nouvelle étape de leur mise sous tutelle. Elle leur conseille de dire leur refus à une éventuelle proposition émanant de l'EPCI.

Nous proposons aux parlementaires de s'associer à notre demande auprès de l'État afin de réformer la DGF dans le sens d'une simplification, d'une prévisibilité et d'une réelle lisibilité. Elle doit être l'occasion d'une réduction des disparités entre communes. Ceci comme l'a initié le Sénat par amendement sur la répartition de la DGF lors du débat parlementaire sur le PLF 2021 pour réduire les inégalités territoriales.

De plus, l'AMRF demande que soit mis fin à la diminution constatée de cette dotation pour encore trop de communes rurales.

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal**, à l'unanimité,

- **adopte** la motion de l'AMRF, à savoir Autonomie de la commune Non à la DGF Dérogatoire
- **autorise** la transmission de cette motion à l'AMRF, à l'AMHR et à m2A, EPCI dont dépend Bruebach,
- **autorise** Monsieur le Maire à l'effet de représenter la Commune dans la signature de tout acte de portée administrative et/ou technique relatif à cette décision.

2.3. Convention de participation financière au Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés (RASED)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il existe au sein de l'Education Nationale, un dispositif en faveur des élèves les plus fragiles appelé RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté). Son rôle est prépondérant dans l'aide qu'il apporte à ces élèves mais aussi dans l'accompagnement qu'il effectue auprès des familles.

Suite à un redécoupage des circonscriptions au niveau départemental, des antennes du RASED ont été installées sur l'ensemble du territoire permettant ainsi à tous les élèves de bénéficier de ces aides.

Le RASED regroupe les écoles de : Bruebach, Brunstatt-Didenheim, Flaxlanden, Zillisheim et les communes membres de la Communauté de Communes Sundgau, à savoir Frœningen, Heidwiller, Hochstatt, Illfurth, Luemswiller, Saint-Bernard, Spechbach, Tagolsheim et Walheim.

Les frais entre les parties présentes dans la convention relèvent du fonctionnement et de l'investissement. Les coûts d'investissements concernent le matériel et le mobilier nécessaires au RASED.

La Communauté de Communes Sundgau demeure l'interlocuteur unique du RASED pour toute commande de matériel, de fourniture, ... nécessaire au bon fonctionnement du RASED.

Pour permettre à ce dispositif de fonctionner, il a été décidé sous réserve de l'accord des Conseils Municipaux respectifs qu'une participation serait versée par chaque commune sur la base d'un coût par élève établi comme suit :

(total des dépenses du RASED sur l'année/nombre total d'élèves du périmètre) X nombre d'élèves de l'école concernée

La convention est établie pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2022.

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal** à l'unanimité :

- **approuve** la participation financière pour les frais de fonctionnement et les frais d'investissement sur la base d'un coût par élève de (total des dépenses du RASED sur l'année/nombre total d'élèves du périmètre) X nombre d'élèves de l'école concernée
- **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de participation au financement au RASED,
- **décide** d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la collectivité.

3. Fête de Noël des Seniors

Monsieur le Maire rappelle que les conseillers ont évoqué, lors de la séance du 2 septembre dernier, que la Fête de Noël des Seniors soit exceptionnellement marquée par une sortie au Paradis des Sources de Soultzmat.

Madame Brigitte OSTERTAG, Adjointe, a pris attache avec la personne qui s'occupe de l'organisation des spectacles, elle nous propose une formule à 51,90 € par personne comprenant un apéritif, un repas-spectacle + boissons + ambiance dansante.

Le menu Glamour est composé de :

Terrine de foie gras aux pruneaux

Suprême de volaille aux saveurs créoles,
gâteau de patates douces et ananas caramélisé

Brillat Savarin et ses feuilles vertes acidulées

Symphonie gourmande

Il sera accompagné 1 apéritif alcoolisé ou non, 1 Verre de Vin Blanc du Paradis, 1 Verre de Vin Rouge du Paradis, ½ Eau Minérale et 1 Café.

Une pré réservation a été faite pour le samedi 15 janvier 2022.

Le transport se fera en autobus, le devis est de 395,- € pour un bus grand tourisme de 60 places.

Cette fête de Noël des seniors permet le maintien du lien social mais il est nécessaire de la faire évoluer, il est donc proposé aux conseillers municipaux de modifier l'âge des participants qui est aujourd'hui de 65 ans.

Après délibération, le Conseil Municipal,

- **décide** de retenir la sortie exceptionnelle au Paradis des Sources de Soultzmat pour un coût par personne de 51,90 €,
- **décide** de fixer l'âge des participants à 70 ans et plus au 31 décembre 2021,
- **décide** que l'ensemble des frais concernant l'organisation de la fête des seniors seront imputés à l'article 6232.

4. Travaux

4.1. Aire de jeux - rue de Rixheim

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'une demande d'aide financière avait été adressée à la Collectivité européenne d'Alsace pour l'aire de jeux de la rue de Rixheim et qu'une subvention de 2 790,- € nous a été attribuée pour une dépense totale H.T. de 13 952,- €.

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal**, à l'unanimité,

- **approuve** la réalisation de l'aire de jeux – rue de Rixheim,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

4.2. Terrain Multisport et aire de jeux - rue de Landser

Monsieur le Maire rappelle la création de la commission pour la réalisation d'un terrain Multisport et d'une aire de jeux - rue de Landser et donne la parole à Madame Aurélie LHOMMÉ qui fait une présentation de leurs travaux et des devis qui ont été établis, à savoir :

	Devis Terrain Multisports	
	HT (euros)	TTC (euros)
AGORESPACE (Bois)	66364	79636,8
AGORESPACE (Métal)	70575	84690
SATD (Bois)	53568,4	64282,08
SATD (Métal)	49974,4	59969,28
KOMPAN (composite/ Métal)	58270	69924
HUSSON (Métal)	62740,7	75288,84

	Devis Terrassement	
	HT (euros)	TTC (euros)
Devis Agorespace	38 835	46602
TP Schneider	25420	30504
TP3F	44460	53352
TP Pays de Sierentz	32680	39216
DCGM Dany Bruetschy	Ne se positionne pas	
TP séb (Sébastien Runser)	33720	40464

	Devis Aire de jeux	
	HT (euros)	TTC (euros)
KOMPAN (balancoire double+nid, toboggan 4m, bascule 4 places, jeu à ressort, parcours agilité)	21190	25428
AGORESPACE (balancoire double, jeu à ressort, bascules 4 places et 2 places, petit toboggan 1.1m)	11096	13315,2

Afin de permettre à la commission de poursuivre les travaux préliminaires et de déposer les demandes de subventions, il est demandé aux membres du conseil municipal de donner un accord de principe sur cet avant-projet.

Le **Conseil Municipal**, à l'unanimité,

- **émet** un accord de principe sur le projet de réalisation du terrain Multisport et de l'aire de jeux - rue de Landser,
- **autorise** Monsieur le Maire ou Mme Caroline MULLER, Adjointe des finances, à signer tous les documents y afférents.

5. Service Eau & Assainissement

5.1. Remplacement de l'appareil de chloration

Monsieur Christophe SIX, Adjoint, informe les conseillers que l'appareil de chloration, installé en 2007, est défectueux et donne lecture du devis de l'entreprise 2CAE, en charge de la maintenance du site, d'un montant de 2 194,- € H.T..

L'assemblée délibérante, à l'unanimité des membres présents,

- **approuve** le devis de 2CAE pour le remplacement de l'appareil de chloration pour un coût total H.T. de 2 194,- €.
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

5.2. Liaison Eschentzwiller/Bruebach : Etude de sol

Monsieur Christophe SIX, Adjoint, indique qu'il est nécessaire de réaliser des sondages de sols dans le cadre du projet d'alimentation en eau potable entre Eschentzwiller et Bruebach. Ces derniers sont nécessaires le long du tracé projeté au stade de l'étude afin de permettre de définir la technique de pose envisageable ainsi que les contraintes techniques afférentes (matériaux, ...).

Il propose de confier l'étude de sols à l'entreprise GROLLEMUND Laboroutes Grand Est pour un montant de 2 914,- € H.T..

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **approuve** le devis de GROLLEMUND Laboroutes Grand Est pour un coût total H.T. de 2 914,- €,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

6. Divers

6.1. Informations et communications

- Monsieur le Maire :

- ✓ Comité de pilotage Centre Bourg :

Les membres sont : Monsieur le Maire, Daniel BING, Christophe Six, Priscille BAKAJ, Jean-Baptiste IDCZAK, Aurélien MEROT et Jean-Marc JUND.

La 1^{ère} réunion se déroulera le jeudi 14 octobre à 19h00 à la mairie.

- ✓ Ecoles - Capteur CO² : une commande groupée a été faite par l'AMHR et la commune en a commandé 5 au prix de 493,- €.

- Madame Brigitte OSTERTAG indique que l'ACL organise sa traditionnelle marche de la choucroute le 7 novembre.

- Madame Sabrina REISS indique qu'un voisin a interpellé l'entreprise qui pose la fibre concernant le câble trop bas de la rue du Milieu.

Cette dernière lui a répondu de s'adresser à la commune.

- Monsieur Christophe SIX présente la proposition de modification de la circulation rue de Rixheim pour améliorer la sécurité aux abords des écoles.

Une information sera distribuée dans les boîtes aux lettres des bruebachois et un essai sera mis en œuvre à partir du 8 novembre.

- Monsieur Aurélien MEROT :

- ✓ Eclairage public devant le 11 rue des Prés est hors service.
- ✓ Rue des Prés : le passage de l'Oéliatec a été concluant, toutes les herbes sont mortes.
- ✓ Bruebach Info : Bravo pour la nouvelle mise en page.
- ✓ APE – Soirée Halloween le 31 octobre avec défilé, repas sur place ou à emporter avec présence de trois Food trucks.

- Madame Caroline MULER :

- ✓ Bruebach Info : Remerciement, au nom des membres de la commission communication, au secrétariat pour la nouvelle mise en page.
- ✓ Commission Aire de jeux : remercie tous les membres de commissions pour leurs investissements et leurs participations aux réunions.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 h 54.

**Tableau des signatures pour l’approbation du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal de la
COMMUNE DE BRUEBACH- Séance du 07 octobre 2021**

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 02 septembre 2021
2. Finances
 - 2.1. Adhésion à la plateforme « Alsace Marchés Publics »
 - 2.2. Motion relative à la DGF Dérogatoire
 - 2.3. Convention de participation financière au Réseau d’Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés (RASED)
3. Fête de Noël des Seniors
4. Travaux
 - 4.1. Aire de jeux - rue de Rixheim
 - 4.2. Terrain Multisport et aire de jeux - rue de Landser
5. Service Eau & Assainissement
 - 5.1. Remplacement de l’appareil de chloration
 - 5.2. Liaison Eschentzwiler/Bruebach : Etude de sol
6. Divers
 - 6.1. Informations et communications

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
SCHILLINGER Gilles	Maire		
OSTERTAG Brigitte	1 ^{ère} Adjointe		
SIX Christophe	2 ^{ème} Adjoint		

Suite du

**Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal de la
COMMUNE DE BRUEBACH - Séance du 07 octobre 2021**

MULLER Caroline	3ème Adjointe		
BING Daniel	4ème Adjoint		
HAJOSI Corinne	Conseillère Municipale		
MEROT Aurélien	Conseiller Municipal		
REISS Sabrina	Conseillère Municipale		
RINGENBACH Benoît	Conseiller Municipal		
BAKAJ Priscille	Conseillère Municipale		

Suite du

**Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal de la
COMMUNE DE BRUEBACH - Séance du 07 octobre 2021**

IDZCAK Baptiste	Jean-	Conseiller Municipal		
LHOMMÉ Aurélie		Conseillère Municipale		
RIEFFEL Luc		Conseiller Municipal		
JUND Jean-Marc		Conseiller Municipal	Procuration à ESTERMANN Brigitte	
ESTERMANN Brigitte		Conseillère Municipale		